



Être un exemple

Kidouch Hachem

La sanctification du Nom, c'est-à-dire rendre honneur à l'idée du Divin et au judaïsme, est un concept fondamental du judaïsme et doit être le but de la vie d'un juif pratiquant.

Photographie d'un vieux Juif, par Vichniac en 1939

Sanctification du Nom divin et profanation du Nom divin

Le kidouch Hachem désigne les actes qui, directement ou indirectement, peuvent être une source d'honneur ou d'opprobre pour le peuple juif et pour Dieu à travers lui. Cette notion implique la responsabilité humaine dans la glorification divine.

L'Éternel doit être sanctifié tant devant les nations qu'aux yeux du peuple.

La tradition rabbinique porte l'accent sur l'éthique individuelle. Les rabbins se concentrent sur la notion de participation active de l'individu à l'honneur divin. Cette participation humaine au kidouch hachem peut s'accomplir par trois moyens : **le martyr, une conduite exemplaire et la prière.**

- **Le martyr**

C'est au synode de Lod (2e siècle) que fut formulée la loi du martyr. On décréta que le kiddouch ha-Chem était obligatoire au cas où l'une de ces trois transgressions était imposée à un Juif : l'idolâtrie, le gillouï arayot (qui implique des transgressions sexuelles tels l'inceste ou l'adultère) et le meurtre (Sanh 74a). En effet, si tous les autres manquements aux préceptes peuvent être admis pour épargner sa vie, il faut, néanmoins, préserver l'honneur divin : si l'on exige d'un Juif qu'il viole, pour prouver son apostasie, certains commandements autres que les trois qui ne peuvent être transgressés, il ne peut le faire qu'en l'absence de Juifs. Si dix Juifs doivent y assister, il lui faut préférer la mort et accomplir le kiddouch ha-Chem be-rabbim (la « sanctification publique »). En période de persécutions religieuses collectives, il faut cependant opter pour la mort, même si aucun Juif n'est présent, et n'accepter aucun manquement (Maïmonide, Yad, Yesodé ha-Torah 5,3).

- **Une conduite exemplaire**

On qualifie de kidouch hachem l'exécution d'actes de moralité tels que le refus de Joseph de céder à la tentation ou la confession publique de Juda de ses relations avec Tamar (*Sota* 10b).

La perfection éthique surpasse les exigences minimales des lois et renvoie à la sanctification, parce qu'elle conduit à honorer Dieu et la Tora. Les talmudistes médiévaux utilisèrent donc les termes de kidouch et de **hilloul hachem** pour stigmatiser les infractions à la Loi. Ils citèrent abondamment la Tossefta (*BQ* 10,15) qui établissait que le vol d'un non-Juif était un crime supérieur à celui de voler un Juif, car il impliquait la profanation du Nom.

L'obligation de sanctification impose à l'érudite des devoirs particuliers. Il doit, par exemple, payer ses dettes avec assiduité, ne pas embarrasser ses collègues, ne jamais se présenter

sans son tallit ou ses tefillin ni trop céder aux plaisirs (*Yoma 86a; AZ 28a ; Maïmonide Yad, Yesodé ha-Torah 5,11*).

La Hala'hah considère tout acte de manquement religieux volontaire comme une profanation (Maïmonide *ibid.* 5,10); de même l'effacement du Nom divin de quelque endroit s'assimile à un hilloul hachem. Si la dimension de la sanctification est religieuse, elle inclut l'éthique non pas comme un enseignement moral universel mais afin de susciter le respect à l'égard du judaïsme.

- **La prière**

Le kidouch hachem s'exprime enfin par la récitation de la prière, qui est par essence une sanctification du Nom divin.

Deux formes liturgiques sont ainsi conçues : la kedoucha et le kadich.

Le Kadich se réfère, presque de manière littérale, à la sanctification du Nom.

On lui attribua très tôt l'origine du kiddouch ha-Chem biblique, en raison de l'absence de tout emploi particulier de nom divin et de l'accent porté sur le Nom en tant que tel. Il a même été suggéré que les martyrs le récitaient en rendant leur dernier souffle, consolant de la sorte l'assistance en exprimant leur foi en la Rédemption et en la venue du Messie « de nos jours et de notre vivant ». C'est ainsi que Joseph Agnon interprétait la récitation du Kaddich des orphelins comme une sorte de consolation portée à Dieu pour la perte d'une vie humaine irremplaçable.